

Annecy, le 1^{er} juin 2023

TRAVAUX

PIÉTONNISATION DE LA RUE PRÉSIDENT FAVRE

Dans le cadre de la piétonisation de la rue Président Favre effective au 1^{er} juin, des travaux de création de l'aire piétonne et de végétalisation seront en cours jusqu'à fin juin.

Mise en place de l'aire piétonne

Une aire piétonne est instaurée dans les sections de voies suivantes :

- Rue Président Favre, dans sa partie comprise entre la rue de la Paix et l'avenue de Brogny
- Rue de la Paix, dans sa partie comprise entre la rue Carnot et la rue Président Favre

Sens de circulation

- Rue Président Favre, dans le sens rue de la Paix vers avenue de Brogny
- Les véhicules circulant rue Tochon ont l'obligation de tourner à gauche à l'intersection avec la rue Président Favre

L'accès riverains est maintenu ainsi qu'un accès 24h/24h et 7j/7 pour les déposes minutes (déchargements de personnes, déménagements, déchargements courses...)

Travaux d'aménagements de l'aire piétonne

La pose de mobilier urbains par le groupement d'entreprises Collectif ETC pour la Ville d'Annecy débutera le 12 juin.